

Envoyé en préfecture le 13/12/2022

Reçu en préfecture le 13/12/2022

Publié le 16 DEC. 2022

ID : 085-200061265-20221206-2022_9_18-DE

République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE
RIEZ

Centre Intercommunal
d'Actions Sociales

"PAYS DE SAINT
GILLES CROIX DE
VIE"

Siège :
4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil
d'administration : 29

Membres en exercice :
29

Membres présents : 20

DELIBERATION
DL CIAS 2022-9-18

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de :
- la transmission en Sous-
Préfecture le : 13 DEC. 2022
- la publication le : 16 DEC. 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du
"Pays de Saint Gilles Croix de Vie"

Séance du 6 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 6 décembre, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 30 novembre 2022, s'est réuni à 18h à la salle 1 du Siège du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération à Givrand, sous la Vice-Présidence de Monsieur Jean SOYER.

Conseillers présents : Nicole ARCHAMBAUD, Roselyne ARCHAMBAUD, Béatrice BESSONNET, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Raphaël CHAUSSIN, François COURTIN, Céline DELOMME, Isabelle DURANTEAU, Thierry FAVREAU, Catherine GALAND, Marie Renée GAZEAU, Muriel HABERT, Dominique MALARY, Françoise NINEUIL, Sabrina PROUTEAU, Denise RENAUD, Philippe ROUSSEAU, Dominique SIONNEAU, Jean SOYER, Jean-Michel VINTENAT.

Conseillers absents et excusés : Maryse AUGUIN, Christine BERNARD, Mylène BLANCHARD, François BLANCHET, Guillaume BOSSARD, André COQUELIN, Nelly HERROU, Nadine LECART, Jocelyne SERVADEI.

Pouvoirs : Maryse AUGUIN à Sabrina PROUTEAU, Christine BERNARD à Nicole ARCHAMBAUD, Mylène BLANCHARD à François COURTIN, François BLANCHET à Jean SOYER, Nelly HERROU à Philippe ROUSSEAU, Nadine LECART à Muriel HABERT.

Nicole ARCHAMBAUD est désignée secrétaire de séance.

ALSH / Brem sur Mer : Demande d'augmentation
du temps de travail

Centre Intercommunal d'Actions Sociales
ZAE du Soleil Levant
CS 63669 - Givrand
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55
Courriel cias@payssaintgilles.fr

La directrice de l'ALSH de Brem sur Mer fait état des constats et des problématiques suivants liés au manque d'heures affectées :

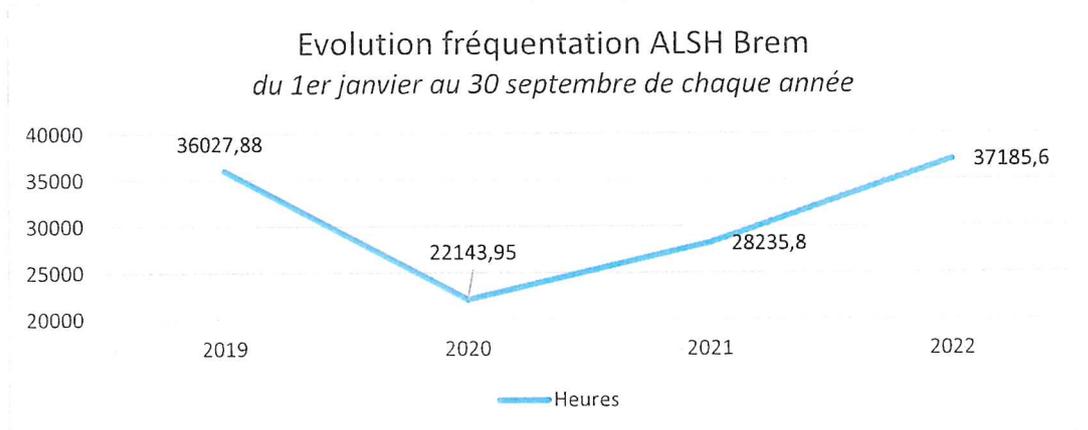
- Augmentation des effectifs accueillis
- Manque de temps de préparation (travail sur le temps personnel)
- Difficulté de recrutement
- Compte tenu du manque de temps affecté, la structure est fermée pendant les vacances de Noël

Le tableau ci-dessous indique les périodes d'ouvertures et de fermetures des ALSH pendant les vacances de Noël

ALSH	1 ^{ère} semaine	2 ^{ème} semaine
Brem sur Mer	fermé	fermé
Coëx	fermé	fermé
Commequiers	ouvert	ouvert
Le Fenouiller	ouvert	ouvert
Givrand	ouvert	ouvert
Notre Dame de Riez	ouvert	ouvert
Saint Gilles Croix de Vie	ouvert	ouvert
Saint Hilaire de Riez	ouvert	ouvert
Saint Révérend	ouvert	ouvert

Le Sud du territoire ne possède aucune structure ouverte durant les vacances de Noël et particulièrement la 2nde semaine des vacances scolaires.

Evolution de la fréquentation



Les chiffres de cette année dépassent ceux de 2019 qui était l'année record de référence. Les chiffres de septembre 2022, voit une augmentation d'une quinzaine enfants en plus les mercredis.

Manque de temps de préparation

Aujourd'hui l'équipe d'animation permanente dispose de 3 heures de préparation hebdomadaire. Ce temps n'est pas suffisant pour mettre en place des temps de régulation au sein de l'équipe d'une part, et de formation.

La moyenne hebdomadaire des temps de préparation des 9 ALSH s'établit à 4,5h/semaine sur les semaines scolaires. Et, d'une façon générale, les directeurs s'accordent à dire que cela n'est pas suffisant.

Difficultés de recrutement

Tous les ALSH font face à des difficultés de recrutement depuis plusieurs mois. Parmi les revendications nationales, le manque d'attractivité du métier est en tête de liste. (Temps partiels subis, horaires découpés, ...)

Les propositions

Il est proposé une augmentation du temps de travail de 5 postes d'animation de l'accueil de loisirs de Brem sur Mer.

Cette proposition permettrait de remédier à plusieurs problématiques et devrait faciliter les recrutements dans l'avenir :

- Augmentation du temps de travail porté à 80% d'un ETP¹ : permet de lutter contre la précarité des professionnels qui interviennent auprès des enfants. La cotisation auprès de la caisse de retraite est plus avantageuse pour les agents.
- Augmentation des temps de préparation jusqu'à 6h/semaine : permet de revaloriser le métier en considérant l'intérêt du travail préparatoire comme gage d'un travail pédagogique de qualité.
- Ouverture de l'ALSH de Brem pendant les vacances de Noël : permet de répondre à la demande des familles et d'apporter une meilleure équité de l'offre de loisirs pour les familles sur cette période.

Situation RH aujourd'hui et projetée

Postes	Aujourd'hui	2023
Poste 1	67% ETP	80% ETP
Poste 2		
Poste 3		
Poste 4		
Poste 5 (vacant)	60% ETP	

Incidence budgétaire

Coût animateurs ALSH Brem

	Mensuel à 67%	Mensuel à 80%	Différence mensuelle	Différence annuelle
DAIN Evelyne	1 893,68€	2 306,00€	+ 412,32€	+ 4 947,84€
ESNARD Laura	1 914,64€	2 315,81€	+ 401,17€	+ 4 814,04€
GODET Virginie	2 070,29€	2 523,87€	+ 453,58€	+ 5 442,96€
MORNET Céline	2 004,43€	2 432,26€	+ 427,83€	+ 5 133,96€
Poste vacant	-	2 301,48€	+ 2 301,48€	+ 27 617,76€
Saisonnier pour pallier au poste vacant	1 556,49€		- 1 556,49€	- 18 677,92€
TOTAUX	9 439,53€	11 879,42€	2 439,89€	29 278,64€

Calculs effectués pour des agents titulaires basculants à la CNRACL avec le passage à 80 %
Base salaire septembre 2022

¹ ETP : Equivalent Temps Plein

Le Conseil d'Administration,
Dûment convoqué,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique Territoriale,
Vu l'avis ... de la Commission Consultative Enfance du 13/10/2022,
Vu le rapport,
Considérant que les crédits nécessaires seraient, en cas d'approbation, inscrits au BP 2023,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver l'augmentation du temps de travail des 4 agents à temps partiel de 67% à 80% à partir du 1^{er} janvier 2023 ;

Article 2 : d'approuver l'augmentation du temps de travail du poste vacant à temps partiel de 60% à 80% à partir du 1^{er} janvier 2023 ;

Article 3 : d'inscrire les crédits nécessaires à ces augmentations des temps de travail au BP 2023 ;

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Givrand, le 9 décembre 2022,
Le Vice-Président du CIAS,

Signé électroniquement par : Jean
Soyer
Date de signature : 12/12/2022
Qualité : CIAS Pays de Saint Gilles
Vice-Président
Jean SOYER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et / ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.